

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 mars 2020

OBJET :

Admissions en non-valeur

Rapporteur : M. CAUSERO
Délibération n°12

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération du 26 juin 2017, la ville d'Essey-lès-Nancy a refusé d'admettre en non-valeurs 17 272,42 € de créances non recouvrées en raison d'un manque de diligence du comptable chargé du recouvrement sur les exercices 2004 à 2016 et ce dans l'attente d'une intervention de la Chambre Régionale des Comptes.

Suite à l'émission de réserves par Monsieur Thierry LUSQUE, comptable de la collectivité, sur la gestion du recouvrement par ses prédécesseurs, la Chambre Régionale des Comptes doit maintenant se prononcer sur les diligences mises en œuvre par les précédents comptables pour recouvrer les titres désormais frappés d'irrecouvrabilité.

Dès lors, il appartient à la ville d'Essey-lès-Nancy d'apurer l'état actuel des restes à recouvrer.

Pour mémoire, l'admission en non-valeur se traduit par :

- une disparition des écritures de prise en charge du comptable de la créance irrécouvrable ;
- l'inscription d'une dépense en section de fonctionnement dans le budget de la collectivité (compte 6451).

Par délibération du 24 juin 2019, 71 créances avaient été admises en non-valeur pour prescription de l'action en recouvrement.

Une commission restreinte s'est réunie à deux reprises pour étudier la situation de 64 créances, dont le recouvrement semble, selon le comptable, fortement compromis.

Dans ce cadre, la commission a identifié :

- 37 créances pour lesquelles, compte tenu du manque de diligence du comptable de l'époque et/ou de la situation financière de la personne physique ou morale débitrice (surendettement, liquidation judiciaire...), plus aucune action en recouvrement ne peut être envisagée ;
- 22 créances présentant un reste à recouvrer inférieur à 30 €, seuil de poursuites retenu dans la convention de recouvrement conclue entre la ville et le comptable.

Il est donc proposé d'admettre en non-valeur les créances suivantes :

Exercice	N° pièce	Objet du titre	Montant
2005	99831	<i>Non identifié</i>	60,00 €
2005	832	<i>Non identifié</i>	218,50 €
2005	831	<i>Non identifié</i>	1 461,98 €
Total 2005			1 740,48 €
2006	508	<i>Non identifié</i>	5,25 €
Total 2006			5,25 €
2009	915	Redevance enfance-jeunesse	72,00 €
2009	882	Redevance CLSH	81,50 €
2009	915	Redevance enfance-jeunesse	142,80 €
2009	550	Régie publicitaire du bulletin	492,00 €
Total 2009			788,30 €
2010	1065	Redevance CLSH	13,75 €
2010	412	Redevance périscolaire	38,25 €
2010	537	Redevance CLSH	49,75 €
2010	412	Redevance périscolaire	85,10 €
2010	502	Redevance d'occupation du domaine public	96,00 €
2010	641	Taxe locale sur la publicité extérieure	900,00 €
2010	T-650	Taxe locale sur la publicité extérieure	936,00 €
2010	694	Taxe locale sur la publicité extérieure	4 176,00 €
Total 2010			6 294,85 €
2011	597	Taxe locale sur la publicité extérieure	0,50 €
2011	991	Redevance périscolaire	3,03 €
2011	702	Redevance périscolaire	4,60 €
2011	331	Redevance périscolaire	4,50 €
2011	702	Redevance périscolaire	5,75 €
2011	702	Redevance périscolaire	10,35 €
2011	956	Redevance CLSH	27,00 €
2011	380	Redevance CLSH	33,13 €
2011	728	Redevance périscolaire	46,52 €
2011	331	Redevance périscolaire	42,00 €
2011	828	Redevance CLSH	58,75 €
2011	823	Redevance CLSH	66,84 €
2011	996	Redevance périscolaire	73,60 €
2011	567	Taxe locale sur la publicité extérieure	132,00 €
2011	T-622	Taxe locale sur la publicité extérieure	936,00 €
Total 2011			1 444,57 €

2012	1351	Taxe locale sur la publicité extérieure	0,90 €
2012	20	Redevance CLSH	11,75 €
2012	40	Redevance CLSH	18,00 €
2012	1376	Redevance CLSH	58,75 €
2012	72	Redevance périscolaire	64,40 €
2012	T-1321	Taxe locale sur la publicité extérieure	73,50 €
2012	674	Taxe locale sur la publicité extérieure	469,80 €
2012	T-696	Taxe locale sur la publicité extérieure	637,20 €
2012	T-691	Taxe locale sur la publicité extérieure	804,60 €
Total 2012			2 150,65 €
2013	725	Redevance périscolaire	14,80 €
Total 2013			14,80 €
2014	145	Redevance périscolaire	4,10 €
2014	176	Redevance enfance-jeunesse	4,10 €
2014	183	Redevance enfance-jeunesse	4,10 €
2014	1269	Redevance enfance-jeunesse	8,20 €
2014	1389	Redevance enfance-jeunesse	8,20 €
2014	281	Redevance enfance-jeunesse	15,20 €
2014	265	Redevance enfance-jeunesse	18,50 €
2014	62	Redevance enfance-jeunesse	18,60 €
2014	977	Redevance enfance-jeunesse	24,21 €
2014	T-1221	Taxe locale sur la publicité extérieure	595,00 €
2014	T-809	Taxe locale sur la publicité extérieure	742,00 €
2014	T-883	Taxe locale sur la publicité extérieure	759,50 €
2014	T-888	Taxe locale sur la publicité extérieure	948,50 €
Total 2014			3 150,21 €
2015	T-2502091333	Ordre de reversement	423,96 €
2015	T-406	Taxe locale sur la publicité extérieure	680,00 €
2015	T-473	Taxe locale sur la publicité extérieure	1 064,00 €
2015	T-462	Taxe locale sur la publicité extérieure	6 113,59 €
Total 2015			8 281,55 €
2016	T-577	Taxe locale sur la publicité extérieure	4 331,25 €
Total 2016			4 331,25 €
Total général			28 190,16 €

PROPOSITION

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'admettre en non-valeurs les créances détaillées ci-dessus pour une somme totale de 28 190,16 €.

Il est précisé que les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » du budget primitif 2020.

DELIBERATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 5 mars 2020.

Pour Extrait

 **Michel BREUILLE,**
Maire

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2020

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	23
- Nombre de votants :	25
- Convocation du Conseil municipal le :	21 février 2020
- Convocation distribuée le :	21 février 2020
- Affichage du compte-rendu le :	6 mars 2020
- Affichage du procès-verbal le :	13 mars 2020

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, M. THOUVENIN, MME KIENER, M. VOGIN, Adjoint.
- MME LEDROIT, M. FRANIATTE, M. ROSSIGNON, M. PERNOSSI, M. GONCALVES, M. HOFFER, M. Louis CAUSERO, M. CLOMES, M. LEINSTER, MME POYDENOT, MME MATHIEU, MME DOLATA, M. MARSON, MME CLAIR, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- MME Véronique SAGET à M. Pascal LAURENT
- M. Matthieu RIFF à MME Sandrine MATHIEU

ABSENTS

- MME LANZI
- M. DI TOMMASO
- MME PAGELOT
- M. PROVIN

SECRETAIRE DE SEANCE

- MME SIMONNET

Pour extrait



Michel BREUILLE,

Maire